



Santé Québec Laval

Rapport final de l'initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements

Direction du programme santé mentale et dépendance

7 octobre 2026

Section 1 – Activités entreprises et mesures qualitatives des retombées

Contexte :

La région de Laval a reçu un financement du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements d'un montant 605 608 \$ pour 2024-2025 de même que pour 2025-2026.

En janvier 2025, la région de Laval a produit un Plan de réponse communautaire aux campements (PRCC) afin d'identifier des actions concrètes aux enjeux répertoriés. Les membres du Réseau des organismes en itinérance de Laval, la municipalité et d'autres instances publiques ont participé à la démarche de consultation (Comité régional en itinérance de Laval).

Différents besoins ont été identifiés par la région, dont le rehaussement de notre hébergement d'urgence (Refuge) et la réponse aux besoins essentiels pour ces personnes non rejointes par le Refuge.

L'ensemble des projets identifiés ont pu être mis en place dans des délais succincts afin de répondre aux besoins de la clientèle. Ainsi, 4 projets au total ont pris forme soit :

- Service de navette pour les personnes vivant en campement ou hors refuge;
- Besoins essentiels pour les jeunes hors refuge 18-25 ans;
- Besoins essentiels dans le cadre d'une halte-chaleur au Relais communautaire de Laval;
- Rehaussement de lits d'urgence au Refuge.

Déploiement :

Le rehaussement du Refuge a permis de mettre en place pour la période hivernale 15 lits supplémentaires, 20 places en débordement et 20 places supplémentaires lors de froid extrême.

L'achat de besoins de première nécessité a permis à l'organisme le Relais d'accueillir des personnes en situation d'itinérance dans leur halte-chaleur pour la période hivernale afin d'établir un contact avec ses personnes et les référer, avec leur accord à différentes ressources de la région.

Il en est de même pour l'organisme les Habitations l'Envolée qui a pu répondre à des besoins de première nécessité pour leur clientèle jeune adultes.

Un nouveau projet a également pu être mis en place afin de rejoindre les personnes hors Refuge et en campement là où elles se trouvent. Ainsi, un service de navette a permis de rejoindre 75 personnes pour l'année 2025-2026 afin de les informer sur les services offerts dans la communauté et initier des références vers différents services ou les amener vers notre hébergement d'urgence.

Différentes rencontres de concertation ont été mises en place durant cette période afin de suivre l'évolution de la situation, d'assurer des réajustements au besoin et d'informer les partenaires de la communauté.

Les personnes en situation d'itinérance ont réitéré le besoin d'avoir accès à un logement abordable. Ces personnes se retrouvant hors refuge et en campements nomment ne pas trouver réponse à leurs besoins dans des hébergements d'urgence.

Leçons apprises et recommandations :

Le défi demeure d'obtenir de la planification dans ce type de financement. Ainsi, plus le financement est octroyé hâtivement dans l'année ou de façon récurrente, plus le déploiement et la planification rencontrent moins d'embûches.

Malgré une annonce tardive de financement en 2024-2025, les actions ont pu être rapidement mises en place grâce au support financier du CISSS de Laval qui a rendu des fonds disponibles dans l'attente du financement officiel.

Résultats observés :

Les retombées de la mise en œuvre du PRCC à Laval sont nombreuses. Il est à noter que la région de Laval a utilisé ce financement pour les périodes hivernales de 2024-2025 et 2025-2026.

Ainsi, nous avons pu rehausser notre capacité d'accueil dans notre ressource d'hébergement d'urgence du 1^{er} décembre au 31 mars pour chacune des années et d'établir un partenariat, en 2025-2026, avec l'organisme Ambulance St-Jean afin d'assurer la mise en place de personnel temporaire et qualifié pour cette période. Pour cette période, aucune personne en situation d'itinérance ne s'est vu refuser un hébergement d'urgence à Laval.

Le projet de Navette, sous la direction de l'organisme le TRIL, a permis d'initier un nouveau service et de concerter encore davantage les partenaires de la région. Un horaire fut établi et une réponse concertée fut mise en place afin de rejoindre les gens se retrouvant en campement ou hors Refuge.

Section 2 – Mesure quantitative des retombées

Suivi des résultats des indicateurs de l'Initiative :

Indicateurs	Valeur de référence (2024) ¹	Cible (établie dans le PRCC)	Résultat final (2026)	Pourcentage d'augmentation (%)
Nombre de nouvelles places accessibles dans les refuges (appelé hébergement d'urgence au Québec)	29	Ajout de 35 places pour une période de 14 semaines et 20 places supplémentaires en "urgence climatique"-froid extrême	Ajout de 35 places pour une période de 14 semaines et 20 places supplémentaires en "urgence climatique"-froid extrême (* équivaut à 21 jours)	Pour la période annuelle : augmentation de 125%. Sur une base annuelle : augmentation de 45 %.
Nombre de nouvelles places accessibles dans les logements de transition ²	45	Sans objet	Sans objet	Sans objet

- Les données de référence pour le nombre de places en refuge et en logement de transition sont dans le rapport de l'énumération de l'itinérance hébergée 2024 qui servira de base pour en suivre l'évolution.
 - Le tableau de référence par région est à la page 50 du rapport dans le tableau 6 : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-846-10W.pdf>
- Information importante: on fait une distinction entre l'hébergement de transition et le logement de transition. La donnée qui sera suivie par les établissements est le logement de transition.

Annexe A : Définition

Ressources d'hébergement d'urgence:

Point de service qui offre une installation conçue pour répondre aux besoins immédiats des personnes sans abri. Un hébergement d'urgence peut s'adresser à des sous-populations particulières, telles que les hommes, les femmes, les familles, les jeunes ou les Autochtones. Habituellement, ces ressources imposent peu de critères d'admissibilité et elles offrent des installations de dortoirs ou des chambres ainsi que des commodités partagées. Dans certains cas, elles s'attendent à ce que les personnes hébergées partent le matin venu, mais certaines ressources leur permettent de rester sur les lieux plus d'une nuit. Ces installations peuvent ou non offrir de la nourriture, des vêtements et d'autres services. Il peut s'agir d'un hôtel ou d'un motel dans le cas où un organisme a conclu une entente avec celui-ci pour répondre aux besoins d'hébergement d'urgence des personnes en situation d'itinérance du secteur.

Stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) :

L'approche SRA se définit comme étant un modèle de réduction de l'itinérance désigné comme Logement d'abord dans la littérature scientifique et adaptée au contexte québécois. (...) Dans le mandat que le MSSS a confié au CREMIS, McAll, et al. (2019) ont déterminé que les projets SRA répondent à cinq principes fondamentaux [1] :

1. Les personnes accompagnées doivent disposer d'un logement et de revenus suffisants et les personnes qui les accompagnent, de ressources nécessaires
2. Les traumatismes vécus par la personne doivent être reconnus.
3. Il faut tenir compte de la grande diversité et des spécificités de rapports sociaux dans lequel vivent les personnes.
4. Les personnes accompagnées ont un pouvoir d'autodétermination et le programme respecte leur autonomie dans la prise de décision.
5. Les personnes qui accompagnent prennent le temps de bâtir un lien de confiance avec la personne accompagnée.

Pour le gouvernement du Québec, les projets SRA constituent une solution durable pour lutter contre l'itinérance et loger les personnes les plus désaffiliées qui, sans ce programme, peineraient à se trouver un logement qui répondrait à leurs besoins et s'y maintenir.

[1] Ces principes sont complémentaires aux principes déjà liés à l'approche logement d'abord et maintenus dans l'approche SRA.

Logements de transition :

Point de service qui offre des logements, de façon temporaire, à des personnes seules, en couple ou en famille, dans le cadre d'un projet ou d'un programme visant à accompagner la personne vers la stabilité résidentielle. La durée des séjours y est limitée (Itinérance hébergée au Québec, 2024)ⁱ.

ⁱ <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-846-10W.pdf>